

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR :
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . .	20 c.
Réclames, —	80
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rédacteur des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR :
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Août 1874.

Chronique générale.

Evasion de Bazaine.

L'Officiel annonce que Bazaine s'est évadé, dans la nuit du 9 au 10 août, du fort Sainte-Marguerite.

Le gouvernement a ordonné une enquête.

Ceux qui ont facilité l'évasion seront punis conformément aux lois.

Le gouvernement est résolu à ne pas laisser impunis de tels actes.

Suivant les journaux, Bazaine a quitté le fort au moyen d'une échelle de corde. On suppose qu'il a gagné un navire faisant route pour l'Italie.

Pendant la nuit de l'évasion, le temps était obscur et très-mauvais ; le vent soufflait avec violence.

Le Times a publié une lettre de son correspondant, datée de Paris, 7 août, qui contient un résumé assez étendu d'une longue note qui aurait été adressée par M. le duc Decazes au chargé d'affaires de France à Madrid. Cette note, qui aurait été envoyée également à tous les représentants de la France à l'étranger, à la date du 3 août, est une réponse aux représentations faites par le gouvernement espagnol.

M. le duc Decazes fait observer que le gouvernement français, malgré des demandes répétées, n'a pas obtenu de détails précis sur les griefs de l'Espagne relatifs aux agissements des carlistes à la frontière. Les plaintes portées contre la France à ce sujet ont d'ailleurs été déjà réfutées. Néanmoins, M. Decazes déclare qu'il saisit avec plaisir l'occasion de sortir de la sphère des simples pourparlers et de répondre par écrit

aux accusations qui n'ont pas été réfutées, accusations qui auraient pour effet d'induire l'Espagne en erreur au sujet des sympathies du gouvernement français. Après un exposé complet des faits, la note ministérielle conclut en disant que le gouvernement ne permettra aucuns agissements carlistes sur le sol français, ajoutant que des instructions explicites ont été données en ce sens aux préfets du Midi, spécialement à la date des 16 mars, 22 et 30 juin 1874.

Huit chefs de l'Internationale viennent d'être arrêtés à Rome.

Quelques arrestations ont eu lieu aussi à Florence.

Les papiers saisis ont prouvé que l'organisation des internationalistes est avancée.

Le Président de la République n'a pris encore aucune résolution au sujet des voyages qu'on l'engage à faire pendant les vacances parlementaires. M. le maréchal de Mac-Mahon a peu de goût pour les démonstrations officielles ; cependant on espère le décider à visiter plusieurs départements pendant le mois de septembre. Dans ce cas, il se rendrait d'abord en Bretagne.

On ne pense pas non plus que le maréchal vienne habiter l'Elysée-Napoléon avant le milieu de septembre ; le chef de l'Etat doit séjourner dans le Loiret pendant la première quinzaine du mois prochain pour y faire l'ouverture de la chasse.

Quant aux ministres, ils quittent tous Paris les uns après les autres. M. le général de Cissey va se rendre à Contrexeville, M. de Montaignac part pour Arcachon, et M. de Tailhand pour une station des Pyrénées.

On lit dans le *Moniteur universel* :

La note adressée aux représentants diplomatiques de l'Allemagne par le prince chancelier, note établissant la nécessité de reconnaître le gouvernement du maréchal

Serrano, a produit une certaine impression dans le monde politique.

M. le vice-président du conseil, qui devait se rendre à Contrexeville, a retardé son départ, et lundi matin, à neuf heures et demie, M. le maréchal de Mac-Mahon, arrivé de Versailles, a réuni à l'Elysée tous les ministres en conseil.

Les membres du cabinet ont été unanimes à reconnaître que la France devait, dans cette occasion, conformer sa conduite à celle des puissances, sans prendre aucune initiative.

Les ministres se sont également entretenus de l'élection législative qui doit avoir lieu dans le Calvados et des chances de succès de M. Le Provost de Launay.

On écrit d'Alger que M. le gouverneur général Chanzy a quitté la colonie pour venir passer un mois en France. Le yacht à vapeur le *Kléber* débarquera le général et sa suite à Marseille et viendra se ravitailler à Toulon en attendant son retour.

Le gouverneur de l'Algérie vient retrouver sa famille, qui habite la France depuis deux mois.

M^r Desprez, archevêque de Toulouse, vient d'adresser au clergé du diocèse une circulaire relative à la fête de l'Assomption de 1874.

M^r l'archevêque recommande de célébrer, cette année, la fête de l'Assomption, qui est la fête patronale de la France, avec toute la pompe désirable.

L'ÉLECTION DU CALVADOS.

L'élection d'un député dans le Calvados aura lieu le dimanche 16 août. Trois candidats sont en présence. M. Le Provost de Launay, ancien préfet du Calvados, se présente au nom de la conservation sociale et de l'appel au peuple ; M. de Fontette, candidat également conservateur, réserve ses af-

fections légitimistes, comme M. de Launay réserve ses affections impérialistes.

Le candidat de la République et de la dissolution est M. Aubert, avocat à Pont-l'Évêque. M. Aubert demande à aller s'asseoir dans l'Assemblée pour lui dire de s'en aller, et nous prouver, par ce singulier moyen, la paix et la sécurité ! O laboureurs de vent, que vous seriez amusants si vos parades nous coûtaient moins cher !

UNE PHRASE MALHEUREUSE.

M. le duc de Broglie est grand écrivain et grand orateur ; il est académicien ; il est, de plus, homme politique ; il est député ; il a été ministre et vice-président du conseil. A tous ces titres, un discours prononcé par lui, soit à la tribune de l'Assemblée nationale, soit à toute autre tribune, doit nécessairement fixer l'attention de ses concitoyens.

Mercredi dernier, le duc de Broglie présidait la distribution des prix du collège d'Évreux, et, à ce titre, il a prononcé un discours. Nul plus que lui n'était compétent pour recommander aux jeunes gens qui l'écoutaient la nécessité du travail et les études solides. Cela il l'a dit dans un langage élevé, avec éloquence et conviction ; mais il est impossible aujourd'hui de prononcer un discours, même à des enfants, sans que la politique ne prenne forcément sa place. M. le duc de Broglie ne voulait peut-être pas en faire ; mais il a été entraîné malgré lui.

Dans cette partie de son discours nous ne pouvons l'approuver, et si nous eussions été de ses auditeurs nous eussions certainement manifesté notre désapprobation lorsqu'il a dit : « Quelle que soit la destinée future de notre patrie, pour la servir, pour la sauver, pour lui assurer le repos après tant de malheurs, ne comptez avec trop de confiance ni sur aucune institution ni sur aucun principe... Ne comptez après Dieu que sur vous-mêmes, sur le courage que vous saurez déployer, sur les sacrifices que vous saurez vous imposer, sur le dévoue-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE TISSERAND PHILOSOPHE.

(Suite.)

« — Eh bien ! me dit-il, j'y consentirai si vous promettez que vos ateliers chômeront quatre jours par semaine ; il ne m'est pas possible, quant à moi, de travailler davantage. Et quand donc vivrais-je ? Quand pourrais-je seulement observer un peu la nature. Voilà un soleil, des cieux, une terre, des végétaux, des animaux, et je verrais tout cela sans essayer d'y rien comprendre ; sans connaître la volupté de l'étude ! Ne me demandez pas un tel sacrifice, ou je retombe dans le cabaret. Plutôt la mort vingt fois que cette turpitude ! »

— Est-il vrai qu'il puisse en une journée gagner quinze francs ?

— Parfaitement.

— Voilà donc qu'en ne travaillant que trois jours par semaine, il se fait chaque mois cent quatre-vingts francs. N'est-ce pas assez, en effet, pour son petit ménage ?

— Mais l'économie, l'épargne, qui sont la force des nations et des particuliers, que deviennent-elles avec cette manière de vivre ? Que peut être la fin d'une existence où l'on n'en tient pas compte, sinon l'hôpital ou la mendicité sous une forme quelconque ?

— Vous avez raison ; se préparer à n'être dans sa vieillesse une charge ni pour l'Etat, ni pour les individus, est un devoir pour tous ; mais la vie honnête a bien des degrés. Ainsi, ce tisserand, sans un effort dont il lui faut savoir gré, tombait au cabaret, il vous l'a dit lui-même ; eh bien, il s'en est tiré par la philosophie ; c'est déjà un grand bien ; gardons-nous de le décourager. Il est en son métier un ouvrier des plus habiles ; il est honnête, sobre, studieux, bon, modeste, incapable même d'une mauvaise pensée : c'est beaucoup, et des milliers, des millions de créatures humaines sont bien loin de s'être élevées jusque-là. Pour moi, je m'intéresse

au tisserand philosophe, et je me fais fête de retourner quelquefois le voir.

III.

CONVERSATION AVEC THÉRÈSE.

J'y retournai, en effet, quelques jours plus tard. Dès l'entrée de la petite cour j'aperçus une bonne femme qui, devant la maison, au milieu des fleurs, tournait son rouet en chantant. C'était Thérèse ; je saluai, demandant si le mari n'était pas au logis.

— Non, Monsieur ; il est parti porter sa pièce achevée d'hier, et ne reviendra qu'au soir.

— Voulez-vous me permettre de visiter un peu son jardin ?

— Certainement, Monsieur.

C'était alors la saison des reines-marguerites ; j'en aperçus un massif admirable. Les plus hautes et les plus foncées en couleur occupaient le centre du massif circulaire ; puis, par une décroissance graduée, les naines et les pâles avaient été plantées à a circonférence : l'effet était magique. Ja-

mais d'ailleurs je n'avais vu ces plantes atteindre cet éclat, cette duplication et cette perfection de forme.

— Voilà huit ans, me dit Thérèse, qu'il travaille à les embellir, et il en fait maintenant à peu près ce qu'il veut.

— Tout cela, dis-je, doit lui prendre un temps considérable ?

— Sans doute ; mais puisqu'il y trouve son plaisir, ce n'est pas du temps perdu.

— Il me semble pourtant que vous devez avoir ici une vie bien solitaire. Est-il possible que votre mari, qui a passé toute sa jeunesse à la ville, ne s'ennuie jamais dans ce désert ?

— Ah ! le cher homme, s'il vous entendait appeler sa forêt un désert !... Et puis, Monsieur, que parlez-vous d'ennui ? et par où prendrait-il mon homme ? il a son métier, son jardin, ses livres, ses animaux.

— Son jardin et ses livres, je les connais ; mais ses animaux, je ne les vois pas.

— Ils sont dans ce bâtiment, derrière la maison : ce sont des lapins ; et ne voyez-vous pas aussi ce rucher au fond de la cour ? Les mouches sont en été une de ses prin-

ment dont vous trouverez la source dans votre cœur. »
 Courage, sacrifices, dévouement, parfait ; il est bon de parler à des jeunes gens, à des enfants même de courage et de sacrifices ; mais comment un homme de la valeur de M. le duc de Broglie peut-il leur dire de ne compter avec confiance pour le salut de la patrie sur aucun principe ? En politique aussi bien qu'en morale et en religion, le scepticisme est ce qu'il y a de pis.

Nous eussions compris au contraire que l'orateur, entraîné malgré lui à parler politique, se fût écrié : « Jeunes gens, sachez que, bien tôt, lorsque vous serez hommes et que vous aurez à mettre au service de votre pays votre courage et votre dévouement, vous devrez avant tout vous préoccuper des institutions que vous croirez les meilleures et défendre, au prix même de votre vie, le principe que, dans votre abnégation patriotique, vous croirez être le principe sauveur... »

Lorsque, comme M. le duc de Broglie le conseilla, on ne s'attache pas à un principe, lorsque l'on croit que l'on peut s'en passer, on entre fatalement dans la voie des expédients, des transactions, et des intérêts égoïstes.

Selon nous, il vaut mieux soutenir, pourvu que ce soit avec conviction, un principe même faux, que d'adopter un système de scepticisme politique. Nous avouons ne pas comprendre comment les malheurs de la France, dont M. le duc de Broglie parle en termes si noblement patriotiques, ne lui ont pas enseigné que le scepticisme est leur cause et qu'un principe seul peut les réparer.

A-T-IL OU N'A-T-IL POINT PASSÉ ?

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

On sait que les journaux bonapartistes sont fort en peine sur le cas des examens passés récemment, à Woolwich, par le prince impérial.

On se souvient qu'au mois d'avril dernier on avait parlé de l'échec de l'étudiant de Woolwich devant ses examinateurs. Calomnie, s'écrièrent les journaux bonapartistes, il ne passera ses examens qu'en juillet ; arrive juillet, et les mêmes renseignements se produisent. « Calomnie ! calomnie ! » reprennent les journaux bonapartistes. Il a été premier en équitation, s'écrie un de leurs organes. Là-dessus, un journal anglais, *The Hour*, publie des détails qui ne prouvent pas précisément que le prince impérial ait obtenu de très-brillants succès. — Calomnie ! calomnie ! calomnie ! répètent les journaux bonapartistes, il ne passera ses examens qu'en février.

Il faudrait cependant s'entendre. Si le prince impérial fait ses études, il doit apparemment passer des examens, c'est du moins l'usage ; s'il passe des examens, pourquoi en avril le renvoie-t-on à juillet, pourquoi en juillet le renvoie-t-on à février ? Pourquoi, s'il n'a point passé d'examen, le *Soir* le classe-t-il au premier rang dans l'art de l'équitation ? Il n'y a vraiment point de mal si

cipales occupations ; et puis il apprivoise les oiseaux de la forêt, qui viennent tous lui manger dans la main. Il élève des chenilles dont il observe avec passion toutes les métamorphoses. Ah ! vraiment, l'ennui, ça n'est pas fait pour les gens de son acabit. Il bêche, plante, sème, arrose, greffe, écussonne ; il soigne et observe ses bêtes ; il se met au métier pour lire ou pour tisser ; mais la lecture et le tissage sont surtout la besogne des jours de pluie ou de froid.

— N'a-t-il point quelques amis ?

— Non, il vit seul.

— Seul avec vous ?

— Oh ! oh ! il vit bien plus avec ses réflexions qu'avec moi. Il est vrai qu'il ne me contrarie jamais ; j'ai été malade, il y a trois ans, et il m'a très-bien soignée ; mais, en temps ordinaire, il me parle très-peu ; je dois dire aussi que je ne l'ai jamais entendu se plaindre. J'aurais voulu quelquefois qu'il se nourrit un peu mieux ; j'achetais de la viande et la préparais : « Garde ça pour toi, disait-il ; donne-moi mon pain et ma tasse. » Sa tasse ! je l'ai rarement vu y boire autre

cela est, Alexandre-le-Grand ne commença pas autrement, le jour où il dompta Bucéphale.

S'il n'a point passé d'examen, pourquoi vanter ses mérites ? S'il a passé des examens, pourquoi prétendre qu'il est ajourné à février ?

Pourquoi surtout le *Gaulois* écrivait-il, il y a quelque temps :

« Le prince des Asturies vient de passer avec le plus brillant succès ses examens au collège de Vienne, où il termine en ce moment ses études. »

« Pendant ce temps-là, notre jeune prince, à nous, passe, et brillamment aussi, nous l'espérons, ses examens à Woolwich. »

Un peu de lumière, s'il vous plaît. A-t-il passé, n'a-t-il pas passé, brillamment ou non, en avril, juillet ou février ? Quand et comment ?

Mettez-vous d'accord, messieurs du *Soir*, du *Gaulois* et de l'*Ordre*, et daignez nous fournir un peu de renseignements précis, S. V. P.

RÉPONSE.

Sous ce titre : *La Vérité sur la situation scolaire du prince impérial*, on lit dans le *Morning-Post* :

« La meilleure réponse à faire aux absurdités répandues depuis quelque temps au sujet des progrès et de la situation du prince impérial à l'Académie militaire de Woolwich, la voici : la vérité, au sujet des derniers examens et concours auxquels a pris part le fils de Napoléon III est qu'il est, d'après la moyenne des points, classé le 11^e sur 32 élèves. En artillerie, il est le 4^e et il a même une fois été 2^e. En fortifications, dessin et géométrie, il est le 8^e, et le 40^e en mathématiques spéciales. En topographie (levée des plans, etc.), il est 4^e. En histoire militaire, 11^e. En dessin de paysage, aquarelle, etc., 12^e. En chimie et physique, 21^e. »

Il faut remarquer que ces résultats sont très-satisfaisants si on pense que le prince impérial est le plus jeune de sa classe, que la langue anglaise, dans laquelle il fait toutes ces études techniques, difficiles et très-avancées pour son âge, n'est pas sa langue maternelle ; que les 32 élèves de sa division ont été proclamés au concours élèves de l'école sur plus de 430 concurrents qui s'étaient présentés ; qu'enfin son cœur a été éprouvé, au début de la vie, par les plus cruelles douleurs ; celles-ci cependant n'ont pu distraire son esprit du but sérieux de l'existence et le travail. Tous ceux qui sont le mieux placés pour être à même de juger de ses capacités et de ses progrès sont d'avis que rien ne peut être plus satisfaisant. »

Nouvelles militaires.

Les officiers d'état-major, chargés du relevé topographique de la France, s'occupent activement de leur travail. Les quatre-vingt quinze cartes dont se composera le grand atlas de la carte, dite *Carte d'état-major*, seront terminées vers le milieu du mois de décembre 1875.

chose que de l'eau. Ses plus grandes bombances sont de croquer une pomme ou des noix ; encore faut-il qu'il les ait récoltées lui-même dans sa cour ou dans son jardin.

Étonné de tous ces détails, je quittai Thérèse et regagnai mon propre ermitage, en me disant :

— Quel drôle de bonhomme !

IV.

PHILÉMON ET BAUCIS.

Je ne hantais moi-même que depuis quelques mois le pays ; j'y avais loué, pour ma famille, une maisonnette où nous venions de temps en temps passer quelques jours dans la belle saison. Je m'enquis aux voisins du tisserand philosophe : on le connaissait peu, tant il vivait seul, comme avait dit Thérèse ; mais bien qu'on le crût un peu toqué, tout le monde avait pour lui de l'estime, à cause de sa douceur et de sa parfaite probité. Quant à Thérèse, son esprit ouvert, son activité, sa servabilité, son adresse

Le ministère de la guerre, dit la *Patrie*, vient d'arrêter les dispositions suivantes, en ce qui concerne le recrutement des cadres français des régiments de tirailleurs algériens :

Des engagements volontaires, dans les conditions de la loi du 27 juillet 1872, pourront être contractés au titre de ces corps par les Français reconnus susceptibles d'être employés soit comme comptables, soit comme clairons, tambours, musiciens, armuriers, gardes-magasins ou conducteurs de mulets.

Pour ces engagements, les certificats d'acceptation seront délivrés, soit par les chefs de corps, soit par les commandants des dépôts de recrutement ; mais dans ce dernier cas, l'officier de recrutement ne devra délivrer le certificat dont il s'agit que sur le vu du consentement écrit du chef de corps.

De son côté, le maire ne recevra l'engagement qu'après avoir constaté la production de cette pièce, qui restera annexée à l'acte d'engagement.

Après bien des tergiversations et des pourparlers, le bataillon d'infanterie sera décidément organisé sur le pied de quatre compagnies.

Cette formation nouvelle va entraîner la mise à la suite de sept capitaines par régiment d'infanterie, d'un nombre considérable de lieutenants et de sous-lieutenants ; elle nécessitera également la révision de l'ordonnance sur les manœuvres qui seront vraisemblablement, à cette occasion, fortement modifiées.

L'organisation nouvelle enlevant au bataillon sa qualité d'unité tactique, pour la transmettre à la compagnie, les règlements actuels deviennent nécessairement défectueux ; comme ils l'étaient déjà avec l'organisation ancienne, l'occasion paraît bonne de les mettre au courant des progrès de la tactique actuelle.

Contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'ici après les inspections générales, les congés de semestre viennent d'être supprimés. Le ministre de la guerre a cru qu'il était non-seulement utile, mais d'une absolue nécessité, dans l'intérêt de l'armée et de la discipline, de supprimer ces congés.

D'après d'autres informations, les congés de semestre seront encore accordés cette année ; leur suppression étant inscrite dans l'organisation des cadres, la présente année serait nécessairement la dernière où les hommes de troupes, sous-officiers et soldats, jouiraient de cette faveur.

La suppression des cours d'équitation faits aux officiers d'infanterie a été suivie de celle des mêmes cours donnés dans certaines villes dans les manèges militaires aux élèves des lycées et collèges de l'Université.

La Réunion des officiers va ouvrir incessamment des cours pour la préparation aux examens de l'armée territoriale.

au ménage, faisaient que partout on se la disputait ; dans le pays on l'appelait *Mon-Homme*, parce que l'excellente femme avait vingt fois par jour ce mot à la bouche en parlant de son mari (qu'elle aimait et admirait au fond) : Mon homme a dit ceci ; Mon homme a fait cela...
 — Eh bien, dis-je un jour, nous attendions-nous à retrouver au fond de ce bois Philémon et Baucis ?

V.

LA BELETTE ET SA FAMILLE.

Je comptais au premier moment retourner voir mon singulier philosophe ; mais avant que j'eusse réalisé ce projet, je le rencontrai un jour que chassais dans le bois, à un kilomètre environ de sa demeure. Une belette grimpa dans un arbre ; je l'avais aperçue et la mettais en joue, lorsqu'une voix tout-à-coup cria au milieu d'un buisson :

— Ah ! Monsieur, ne la tuez pas.

Et je vis apparaître mon tisserand.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nos courses promettent d'être des plus brillantes ; voici une liste de chevaux qui prendront part à deux de ces luttes :

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL.
 Engagements faits le 1^{er} août et poids publiés le 8 août.

MM. H. Say, Gabier, le baron J. Finot, le V ^e de Rochefort, Ch. Gougeon, le C ^{te} Aldonce Dager,	Roitelet. Tribun. Sonnelle. Orthodoxe. Juliette. Tulipe.
--	---

PRIX DE SAUMUR.

MM. P. de Nanteaux, Id., Moreau-Chaslou, Id., Th. Caster fils, T. Hurst, Le baron de Pierres, H. Jennings, M. Suchel, E. de la Channe, Ad. Fould, le B ^{te} de Rothschild, B ^{te} C. de Rochetaillée, W. Middleitch, Id., Id., D. de Gernon, le V ^e de Baracé, Id., A. Lupin, Id.,	Avant-Garde. Étape. Genus. Patricienne. Gouverneur-des-Indes. Trésor. Kopek. Bluet. Monopole. Buffon. Tarbes. Marasquin. Béguin. Soudan. Tivoli. Boule-de-Neige. Angelus. Martin. Galopin. Naval. La Ribaudé.
---	---

Musique des Sapeurs-Pompiers.

La soirée musicale qui devait avoir lieu le 16 août courant est remise au 20 août. D'ici quelques jours, nous serons en mesure de donner le programme de cette fête.

On sait que l'Assemblée nationale vient de voter au pas gymnastique le budget de l'exercice 1875. L'article 25 de la loi à ce relative dispose qu'indépendamment de la somme totale réclamée à chaque contribuable individuellement, les avertissements distribués pour le recouvrement des contributions directes énonceront distinctement désormais la part revenant soit à l'Etat, soit au département, soit à la commune.

Un pareil renseignement ne sera point dépourvu d'intérêt. Les contribuables pourront, de la sorte, se rendre exactement compte de tout ce que les tendances dépenses d'un grand nombre de Conseils généraux et municipaux ne cessent d'ajouter au fardeau déjà si lourd et toujours croissant des charges publiques.

Il paraît que Saumur possède une Société nautique ; c'est du moins ce que le *Journal d'Angers* nous apprend dans son compte-rendu des régates qui ont eu lieu dimanche au chef-lieu de notre département :

« La Société nautique de Saumur, dont le nom figure au programme, s'était mise en route pour Angers, dit M. Ribeyre. Mais, arrivée aux Tuffeaux, lorsqu'il fallut confier l'embarcation au chemin de fer, le temps

— Comment, dis-je, vous protégez les belettes ?

— Je voudrais, Monsieur, les protéger toutes ; malheureusement, la chose n'est pas possible ; et c'est le hasard qui m'a permis de sauver celle-ci, qui m'appartient pourtant, non que j'aie sur elle aucun droit de propriété, puisqu'elle vit parfaitement libre dans notre grenier, d'où elle sort pour se promener où elle veut en toute liberté ; mais je m'intéresse à elle, parce qu'elle est mon amie ; parce que je l'ai apprivoisée, et parce qu'elle-même me sait gré de l'avoir mise dans ses véritables voies, dans sa véritable nature, qui est d'être la compagne et l'auxiliaire de l'homme. Cette petite bête ne demande qu'à être apprivoisée. Voyez plutôt...

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1874), 30 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 27. — Le Chamois captif. — Coiffure de l'antique Egypte conservée jusqu'au dix-neuvième siècle. — Le langage. — Les Premières pièces de Cornelle. — Surtout de table, d'après Albert Durer. — Charles Dickens (suite). — Dessin de Michel-Ange. — La Beauté.
 N° 28. — La Cathédrale de Colmar. — Une Cause de discordes. — Le Tisserand philosophe (fin). — Le bois de Payolive. — Effets d'électricité météorologique, récit d'un voyageur. — Trois proverbes. — Habitude. — Aptitude intellectuelle des enfants de couleur. — La Trichine.
 N° 29. — La Peinture d'animaux; Desportes et Oudry. — Le Renard et le Loup, conte russe. — Le Docteur Pouchet. — Les douze Règles des Sanyasins. — La Montagne des Pots-Cassés. — La Chanson du Rouet. — Misanthropie de M^{me} du Deffand. — L'Eurythmie. — Milton et le duc d'York. — Les Progrès du luxe. — La Pêche à la ligne en eau douce (suite).
 N° 30. — Le Port de Venasque (Espagne). — M^{me} Somerville. — Bonté. — Les Basaltes de Prades (Haute-Loire). — Carnet d'un fleuriste: Tel anier, tel âne. — Idéal. — Volonté. — Médaille représentant Louis XIV et sa devise, attribuée à François Warin.

Gravures.

N° 27. — Un Bond de Chamois, par Théophile Schuler. — Surtout de table, d'après Albert Durer,

au Musée de Vienne. — Tête dessinée par Michel-Ange (Musée des Offices, à Florence).
 N° 28. — Cathédrale de Colmar; portail latéral du midi. — Rochers de Payolive, près des Vans (Ardèche). — La Trichine (2 grav.).
 N° 29. — Querelle de chiens, esquisse par Oudry (Musée de Vienne). — La fileuse, dessin d'Alf. Beau. — La Pêche à la ligne en eau douce (fig. 76 à 83).
 N° 30. — Le port de Venasque. — Les Basaltes de Prades (Haute-Loire). — Un Anier à Valence (Espagne). — Médaille de Louis XIV, en argent et en bronze, par François Warin (Bibliothèque nationale).

MUSIQUE NOUVELLE.

Les nouvelles œuvres du célèbre maestro Jules KLEIN: **Lèvres de Feu!!** valse romantique, et **Peau de Satin**, polka, obtiennent un tel succès à Paris, que la 2^{me} édition vient de paraître. Jamais, d'ailleurs, l'auteur des valse: *Cur de Russie*, *Pazza d'Amore*, *Fraises au Champagne!* (nouvelle édition pour le chant), de la polka: *Cœur d'Artichaut*, et de la *Barcarole du Lac de Genève*, n'a été mieux inspiré que dans ces pages mélodiques et charmantes qui sont déjà sur tous les pianos.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles fr. 2 50 en timbres-poste (à 4 mains fr. 3) à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'émouvante vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
 A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.
 PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
 Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
 Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
 MEYFRÈRE, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	63 30	» 30	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	680	»	»	Canal de Suez, jouiss. jany. 70.	425	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	91 50	» 50	»	Crédit Mobilier.	990	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	577 50	7 50	»
4 % jouissance 22 septembre.	75 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	540	»	10	Société autrichienne, j. jany.	731 25	1 25	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98 80	» 20	»	Est, jouissance nov.	526 25	»	»	Orléans.	293	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	910	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	291 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	435	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	475	»	»	Est.	288	»	»
— 1865, 4 %.	475	»	»	Nord, jouissance juillet.	1077 50	2 50	»	Nord.	299	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	304	»	»	Orléans, jouissance octobre.	867 50	»	2 50	Ouest.	287 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276 75	» 1 75	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	560	»	2 50	Midi.	290 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3855	»	35	Vendée, 250 fr. p. j. jany.	905	»	»	Deux-Charentes.	267	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	548 75	»	1 25	Société Immobilière, j. jany.	23 50	»	»	Vendée.	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	260	»	1 25	Canal de Suez.	482 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.	9	01	—	—
1 — 33 — — soir, omnibus.	1	33	—	—
4 — 12 — — express.	4	12	—	—
7 — 27 — — omnibus.	7	27	—	—

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	3	04	—	—
8 — 30 — — omnibus.	8	30	—	—
9 — 50 — — express.	9	50	—	—
12 — 38 — — soir, omnibus.	12	38	—	—
4 — 44 — — omnibus.	4	44	—	—
10 — 28 — — express-poste.	10	28	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e ALBERT, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^e LABICHE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Dufour, huissier à Saumur, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date des trois et quatre août mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés, et à la requête de M. Joseph Besnard, propriétaire et négociant à Vihiers, agissant au nom et en qualité de maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite: 1^o A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur; 2^o à M^{me} Jeanneton Cathelineau, épouse sans profession de M. Jean Richard, marchand de bœufs, avec lequel elle demeure, à la Godinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte, en date du dix mai dernier, enregistré, contenant vente à la commune de Vihiers, par M. Richard, Jean, marchand de bœufs, et dame Jeanneton Cathelineau, son épouse, delui autorisée, demeurant à la Godinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, d'une maison, située à Vihiers, quartier Saint-Nicolas, comprenant divers bâtiments, cour et jardin; le tout porté au cadastre sous les numéros 154 et 140, section B, 4, moyennant la somme principale de deux mille francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de ladite notification, telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains de ladite commune de Vihiers, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites. Avec déclaration, en outre, à M.

le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions n'étant pas connus de M. le Maire de la commune de Vihiers, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

A ce qu'ils n'en ignorent: Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (375) L. ALBERT.

Etude de M^e ALBERT, avoué à Saumur, successeur de M^e LABICHE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Dufour, huissier à Saumur, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date des trois et quatre août mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés, et à la requête de M. Joseph Besnard, propriétaire et négociant à Vihiers, agissant au nom et en qualité de maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite: 1^o A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur; 2^o M^{me} Henriette Papeau, sans profession, veuve du sieur Jean Bernier, demeurant ville de Vihiers; à M^{me} Joséphine Bernier, épouse de M. Louis Girault, marchand de bœufs, avec lequel elle demeure, à Vihiers;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte, en date du dix avril dernier, enregistré, contenant vente à la commune de Vihiers, par M^{me} Henriette Papeau, sans profession, veuve du sieur Jean Bernier, demeurant à Vihiers; et dame Joséphine Bernier, épouse de M. Louis Girault, marchand de bœufs, avec lequel elle demeure, à Vihiers: 1^o D'une maison et dépendances; le tout porté au cadastre sous le numéro 155, section B, 4; 2^o D'un bâtiment, séparé de celui qui précède par une autre maison

indivise entre les vendeurs et Humeau; ce bâtiment, porté au cadastre sous le numéro 137, section B, 4; Et des droits et de la portion appartenant aux vendeuses, dans une petite maison portée au cadastre sous le numéro 136, section B, moyennant la somme principale de deux mille francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains de la commune de Vihiers, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites; A ce qu'ils n'en ignorent: Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (376) L. ALBERT.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE. UNE MAISON Située à Saumur, rue des Saulaies, n° 10. Composée: au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinets, grenier au-dessus; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (357)

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59; Anciennement occupée par M. Milou, libraire. Entrée en jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

AVIS On demande un PIANO d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE. UNE MAISON Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 38. Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit: Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin; bâtiments dans ladite cour. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

MAISON A LOUER Présentement. S'adresser à la Retraite. (213)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE. UNE MAISON Située à Saumur, rue des Saulaies, n° 10.

Composée: au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinets, grenier au-dessus; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (357)

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59; Anciennement occupée par M. Milou, libraire. Entrée en jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

AVIS On demande un PIANO d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE. UNE MAISON Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 38. Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit: Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin; bâtiments dans ladite cour. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

MAISON A LOUER Présentement. S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges. Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier. Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrerie.

A VENDRE BON CHIEN D'ARRÊT, brack, 28 mois, dressé, allant à l'eau.

S'adresser à M. RAYÉ, menuisier à Fontevault. (377)



GUÉRISON INSTANTANÉE
 NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
 (non gastralgiques) OTALGIES (de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées)
 AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt à l'instant l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco de domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS de ce produit, pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'investisseur a choisi le meilleur mode de conservation en laissant sécher les Dépositaires spéciaux dans des flacons destinés à garantir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenance triple: Prix, 9 fr.
 A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)